



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Activated Carbon Filters	
Solicitation No. - N° de l'invitation T4005-160010/A	Date 2016-06-09
Client Reference No. - N° de référence du client T4005-160010	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-033-7118	
File No. - N° de dossier TOR-6-39016 (033)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-07-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Lesley	Buyer Id - Id de l'acheteur tor033
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2069 ()	FAX No. - N° de FAX (905) 615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF TRANSPORT 4TH FL. STE 300 4900 YONGE ST NORTH YORK Ontario M2N6A5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : |
| | 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| | 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- i. L'offre à commandes porte sur la fourniture et la livraison, au besoin, de contenants haute pression munis de filtres à charbon actif en grain temporaires/jetables, ainsi que du charbon actif vierge en grain approuvé aux fins de traitement de l'eau potable. La livraison est requise dans les vingt-et-un (21) jours civils suivant la réception d'une commande subséquente.
- ii. Il s'agit d'un besoin de Transports Canada dans le cadre duquel toutes les livraisons seront effectuées à Sault Ste. Marie.
- iii. L'offre à commandes sera en vigueur de sa date d'attribution jusqu'au 31 mars 2017, et pourra être prolongée pour deux (2) périodes d'un (1) an chacune.
- iv. Des commandes subséquentes devraient être émises pendant la période de mai à septembre, mais pourraient être émises pendant d'autres mois.
- v. Une seule offre à commandes sera émise à la suite de cette demande d'offres à commandes.

- vi. Les volumes estimatifs sont précisés à l'annexe B, dans la section sur l'utilisation estimative. Ces renseignements ne sont qu'une estimation faite de bonne foi et ne constituent pas une entente liant le Canada pour ce qui est de l'achat de ces quantités.
- vii. Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006 \(2016-04-04\)](#) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)
Section II : offre financière (1 copies papier)
Section III: attestations (1 copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change – Atténuation des_risques

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- M1. L'offrant doit fournir des documents qui démontrent que les filtres à charbon actif granulaire à haute pression temporaires/jetables qu'il propose satisfont aux spécifications minimales figurant à l'annexe A, 3.1 Exigences relatives à l'équipement.
- M2. L'offrant doit fournir des documents qui démontrent que tout l'équipement fourni a été fabriqué par des entrepreneurs qui fabriquent régulièrement ce type d'équipement et qui possèdent des installations d'entretien et de pièces de rechange qui offrent des services d'entretien, de réparations et de remplacements.
- M3. L'offrant doit fournir des documents qui démontrent que les fonctions mécaniques de l'équipement ont été mises à l'essai et éprouvées lors de la fabrication et de l'utilisation de mécanismes du même type, de dimensions comparables et dont le fonctionnement est semblable.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

L'offrant doit proposer avec sa proposition des prix en dollars canadiens, conformément à l'annexe B – Base de paiement. Les prix doivent être indiqués pour tous les articles.

Une offre sera évaluée en fonction des prix précisés à l'annexe B – Base de paiement, et de la quantité estimative par année.

Le prix utilisé aux fins de l'évaluation correspondra à la somme de :

La période ferme – prix unitaire ferme de l'article n° 1 * quantité estimative par année + prix unitaire ferme de l'article n° 3 * quantité estimative par année.

Période optionnelle (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018) – prix unitaire ferme de l'article n° 1 * quantité estimative par année + prix unitaire ferme de l'article n° 3 * quantité estimative par année.

Période optionnelle (du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019) – prix unitaire ferme de l'article n° 1 * quantité estimative par année + prix unitaire ferme de l'article n° 3 * quantité estimative par année.

Clause du Guide des CUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T4005-160010/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T4005-160010

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005 \(2016-04-04\)](#), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T4005-160010/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T4005-160010

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2017.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes d'un (1) an chacune, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 et du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

Utiliser la clause suivante dans toutes les offres à commandes. Énumérer ci-dessous la liste des responsables dans les offres à commandes et, s'il est nécessaire de le faire en raison de la situation, étendre cette liste à d'autres responsables.

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Lesley Martin
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 33 City Centre Drive, Suite 480C
Mississauga, Ontario L5B 2N5

Téléphone : 905-615-2069
Télécopieur : 905-615-2060
Courriel : lesley.martin2@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T4005-160010/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T4005-160010

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : gestionnaire régional, Environnement et génie, Transports Canada, région de l'Ontario.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 15 000\$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- e) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- f) l'Annexe « A », Besoin;
- g) l'Annexe « B », Base de paiement;
- j) l'offre de l'offrant en date du _____

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T4005-160010/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T4005-160010

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de 21 jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) *précisé(s) dans « l'annexe B*), selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T4005-160010/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T4005-160010

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

Insérer la clause suivante, s'il y a lieu, lorsque le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes sera effectué au moyen d'instruments de paiement électronique, Se référer à l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, dans laquelle l'offrant a indiqué quels instruments électroniques de paiement sont acceptés.

Les agents de négociation des contrats doivent reproduire ci-dessous, l'information tirée de l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, dans laquelle ont été identifiés les instruments de paiement électronique acceptés par l'entrepreneur et renuméroter en conséquence.

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurances

ANNEXE A BESOIN

1. Contexte

Le but de la présente spécification est de fournir des filtres à charbon actif granulaire à haute pression temporaires/jetables, ainsi que du charbon actif granulaire vierge approuvé pour l'eau potable, afin de mettre à l'essai le traitement de concentrations de benzène dissous dans le système existant de traitement de l'eau potable situé sur le terrain de camping Pointe Des Chenes de la ville de Sault-Sainte-Marie. Le système de traitement d'eau existant consiste en un système de filtration au sable vert suivi d'un système de chloration et d'un réservoir sous pression de distribution. L'eau provient du puits d'eau souterraine sur le site. L'ajout du système existant visait à respecter ou dépasser la norme de qualité de l'eau potable de l'Ontario en matière de benzène, ce qui a entraîné des concentrations de benzène inférieures à celles prévues par la norme du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (actuellement de 5 µg/L) dans l'effluent du système de filtration au charbon.

2. Normes de référence

2.1 Toutes les pièces doivent être conformes à la dernière version de tous les codes, de toutes les normes et de toute la réglementation applicables, y compris ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

- .1 Code du bâtiment de l'Ontario
- .2 Code national de la plomberie
- .3 Code national du bâtiment du Canada
- .4 National Sanitation Foundation (NSF) 60/61
- .5 Association canadienne de normalisation (CSA)
- .6 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
- .7 American Water Works Association (AWWA)
- .8 American Society of Mechanical Engineers (ASME)
- .9 American Society for Testing and Materials (ASTM)
- .10 American National Standard Institute (ANSI)
- .11 Normes de l'Hydraulic Institute

2.2 En cas de contradiction entre les normes ci-dessus, la norme la plus stricte doit être appliquée.

3. Produits

3.1 Exigences relatives à l'équipement

1. L'équipement doit être choisi de manière à ce qu'il satisfasse aux objectifs de traitement aux débits quotidiens maximaux.
2. L'équipement, les tuyaux, les tuyaux souples, les soupapes, les pièces humides et le matériel d'absorption doivent être certifiés NSF 60/61 pour de l'eau potable.

3. Filtres à charbon actif temporaires

- a. Des filtres à charbon actif identiques doivent être fournis pour l'élimination de l'incidence du benzène dissous jusqu'à des valeurs inférieures aux valeurs précisées dans les critères ci-dessous du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de

- changement climatique (actuellement 5µg/L).
- b. Matériel de filtration
 1. Chaque réservoir doit être rempli de charbon actif granulaire conforme à la norme 61 de l'ANSI/NSF.
 - c. Réservoirs d'absorption
 1. Chaque réservoir doit être approuvé par la NSF.
 2. Les réservoirs doivent être conçus pour une pression de fonctionnement maximale de 75 lb/po².
 3. Les réservoirs doivent être conçus pour traiter le débit quotidien maximal de 15 gal/min.
 4. Les réservoirs doivent être conçus selon les dimensions suivantes :
 1. orifice d'entrée de 1,5 po FNPT sur le dessus;
 2. orifice de sortie de 1,5 po FNPT sur le dessus;
 3. diamètre de 16 po;
 4. hauteur hors tout de 70 po.
 5. Les réservoirs doivent comporter un orifice de drainage.
 6. Les réservoirs doivent pouvoir contenir au moins 70 kg (150 lb) de matériel de filtration au charbon actif granulaire.

3.2 Renseignements sur le système existant

1. Débit et pression de fonctionnement

- a. Débit quotidien typique : 30 m³
- b. Débit quotidien maximal : 62 m³
- c. Débit de jour typique : 15 à 30 L/min
- d. Débit de jour maximal : 15 à 30 L/min
- e. Débit maximal : 60 L/min
- f. Pression de fonctionnement maximale : 520 kPa (75 lb/po²)
- g. Pression de fonctionnement typique : 190 à 300 kPa (27 à 43 lb/po²)

2. Qualité de l'eau brute

Paramètres	Eau brute du puits PW1 (10 juin 2015)	Eau traitée dans la station de pompage (10 juin 2015)
pH	S.O.	S.O.
Turbidité (unité de turbidité néphélométrique – uTN)	S.O.	0,29 – 0,57
Dureté	S.O.	S.O.
Alcalinité (CaCO ₃)	S.O.	S.O.
Couleur (TCU)	S.O.	S.O.
<u>BTEX</u>		
Benzène (µg/L)	13	13
Toluène (µg/L)	<0,2	<0,2
m- et p-xylènes (µg/L)	1,7	1,6
o-xylène (µg/L)	0,6	0,7
Éthylbenzène (µg/L)	<0,2	<0,2
<u>Trihalométhanes</u>		
Chloroforme (µg/L)	<0,2	110

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T4005-160010/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T4005-160010

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Bromodichlorométhane (µg/L)	<0,2	15
Chlorodibromométhane (µg/L)	<0,2	2
Bromoforme (µg/L)	<0,2	<0,2

4. Livraison

L'équipement doit être livré à Sault Ste. Marie à l'emplacement exact précisé dans la commande subséquente.

Les deux emplacements possibles sont les suivants :

Terrain de camping Pointe Des Chenes de la ville de Sault Ste. Marie
57, Des Chenes Drive
Sault Ste. Marie (Ontario)
P6A 5K6

2059, Second Line Ouest
Sault Ste. Marie (Ontario)
P6A 6K4

Aucun poste pour camions, aucun quai de chargement ni aucun équipement de manutention du matériel (chariots de pompe et chariots élévateurs à fourche) ne sont disponibles au 57, Des Chenes Drive, qui se trouve le long d'un sentier de gravier étroit de 100 m de longueur qui n'est pas accessible pour un camion semi-remorque, mais qui accessible pour une camionnette. La livraison à cet emplacement doit comprendre le matériel et la main-d'œuvre nécessaires pour le déchargement manuel et la mise en place de l'équipement sur le site.

L'entrepreneur doit livrer tout l'équipement dans les 21 jours suivant la réception de la commande subséquente.

5. Coordination

Puisque l'entrepreneur est uniquement responsable de la fourniture et de la livraison, il doit fournir tous les documents nécessaires pour l'installation, la manutention, l'entreposage et l'exploitation de l'équipement par un tiers.

**ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT**

Prix unitaires fermes en dollars canadiens, incluant les droits de douane canadiens, les taxes d'accise et la destination franco à bord (FAB). Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Remarque : le texte en italique ne sera inclus dans aucune offre à commandes subséquente.

Aux fins d'évaluation, une analyse des prix sera réalisée en se fondant sur les quantités estimatives. Les quantités estimatives sont utilisées à titre indicatif aux fins d'évaluation et ne constituent aucunement une garantie d'utilisation.

1. Période ferme

Date d'attribution de l'offre à commandes jusqu'au 31 mars 2017

Article n°	Description	Prix unitaire ferme	Quantité estimative par année
1	Contenants haute pression munis de filtres à charbon actif en grain et équipement connexe, conformément à l'annexe A	\$	15
2	Livraison – 1 filtre	\$	
3	Livraison – 5 filtres	\$	3

2. Période d'option

1 avril 2017 to 31 mars 2018

Article n°	Description	Prix unitaire ferme	Quantité estimative par année
1	Contenants haute pression munis de filtres à charbon actif en grain et équipement connexe, conformément à l'annexe A	\$	25
2	Livraison – 1 filtre	\$	
3	Livraison – 5 filtres	\$	5

1 avril 2018 – 31 mars 2019

Article n°	Description	Prix unitaire ferme	Quantité estimative par année
1	Contenants haute pression munis de filtres à charbon actif en grain et équipement connexe, conformément à l'annexe A	\$	25
2	Livraison – 1 filtre	\$	
3	Livraison – 5 filtres	\$	5

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T4005-160010/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T4005-160010

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR033
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)